

DECLARATION D'INTENTION

relative au projet de restructuration du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy-Brabois

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy-Brabois, l'Agence Régionale de Santé Grand-Est et l'État ont validé la conduite d'un ambitieux projet immobilier de l'offre du CHRU avec la construction du Nouvel Hôpital de Nancy (NHN).

Le projet de restructuration du CHRU se traduit par :

- La reconfiguration complète du site de Brabois situé sur le territoire de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, où seront regroupés toutes les activités MCO et le plateau technique sur de nouveaux bâtiments connectés aux deux bâtiments existants les plus récents (l'ILM et le BPC). Les autres bâtiments seront désaffectés et démolis. Les aménagements extérieurs seront requalifiés de manière à faciliter les accès aux différents bâtiments, assurer la fluidité des différents flux et offrir un environnement de qualité ;
- La réalisation d'un Hôpital de proximité au centre-ville de Nancy, à orientation « santé publique » (prévention, consultation, diagnostic, soins).

Les chiffres clés du projet sont les suivants :

- 347 M€ HT d'investissements hors équipements (valeur mars 2021) ;
- près de 135 000 m² de locaux médicaux et logistiques créés et/ou restructurés ;
- 10 ans de travaux ;
- 849 lits, 163 places construits sur le site de Brabois, permettant de disposer à terme de 1318 lits, 266 places

Au regard du coût prévisionnel du projet et de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale, un droit d'initiative est ouvert au public. Ce droit d'initiative consiste à solliciter auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle l'organisation d'une concertation préalable placée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public en complément des actions de concertation déjà envisagées par le CHRU.

Le dossier de déclaration d'intention – comprenant notamment une présentation plus exhaustive du projet de restructuration du CHRU et précisant les modalités offertes au public pour saisir le préfet de Meurthe-et-Moselle - peut être consulté par le public sur les sites internet suivants :

- site internet du maître d'ouvrage : <https://www.chu-nancy.fr/>
- site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> (rubrique « Politiques publiques » - « Environnement » - « Déclaration d'intention »)